



PAR COURRIEL

Rouyn-Noranda, le 27 novembre 2023

Madame Nathalie-Ann Pelchat  
Mairesse  
Ville de Senneterre  
551, 10<sup>e</sup> Avenue  
Senneterre (Québec) J0Y 2M0  
[napelchat@ville.senneterre.qc.ca](mailto:napelchat@ville.senneterre.qc.ca)

Madame la Mairesse,

La Ville de Senneterre, par la résolution numéro 2023-257 adoptée le 16 octobre 2023, demande à la ministre des Affaires municipales de lui accorder un nouveau délai afin d'adopter les règlements de concordance nécessaires pour tenir compte des règlements N° 325-01-18, N° 336-05-19, N° 356.1-08-22 et N° 356.2-08-22 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or.

Je vous informe que la ministre a accordé un nouveau délai, expirant le 31 mai 2024, pour adopter les documents visés à l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Veuillez agréer, Madame la Mairesse, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice régionale  
de l'Abitibi-Témiscamingue

Vanessa Connelly-Lamothe

PJ : Ordonnance

CC : M. Martin Ferron, Préfet, Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or

CC : M. Christian Riopel, Directeur général, Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or